

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame SONNERY (à Monsieur le Maire)
Monsieur BLANC (à Madame FALCON)
Madame PARIS (à Monsieur FORTIN)
Madame ARMAND (à Madame PETIT)
Madame ARBORE (à Monsieur GUEUR)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET, Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

**2025.03.01 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) –
DÉTERMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT ASSOCIATIF**
(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 5.3 - Désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L. 1413-1 ;

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission examine notamment le rapport annuel établi par chaque délégataire et se prononce sur tout projet de délégation de service public, avant le Conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250404-DEL_2025_03_01-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025 1

Elle émet également un avis sur tout projet de création de régie dotée d'une autonomie financière ou sur tout projet de contrat de partenariat, avant la délibération du Conseil municipal.

Cette commission, présidée par Monsieur le Maire, ou son représentant, comprend 4 conseillers municipaux désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et 4 représentants d'associations locales.

Par délibération n° 2020.04.05 du 12 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé la composition de cette commission pour le mandat 2020 – 2026.

En date du 28 octobre 2024, l'Association la Corde Alliée représentée par Madame Sylvie MOLLARET, membre titulaire de la CCSPL, a informé la Ville de la fermeture de l'association fin décembre 2024.

Dès lors, Monsieur le Maire a sollicité l'association « l'Accorderie du Bugey » pour leur proposer de participer à cette instance en proposant un candidat pour représenter leur association.

Par mail en date du 25 février 2025, Monsieur Robert PRADEAU, Co-Président de l'Association « l'Accorderie du Bugey » a accepté de siéger au sein de la CCSPL.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025**, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE PRENDRE ACTE** de la fermeture de l'association « la Corde Alliée » représentée par Madame Sylvie MOLLARET, membre titulaire de la CCSPL ;
2. **DE NOMMER** en remplacement Monsieur Robert PRADEAU, Co-Président de « l'Accorderie du Bugey » ;
3. **DE PRENDRE ACTE** de la nouvelle composition de la CCSPL de la Ville d'Ambérieu en Bugey comme suit :

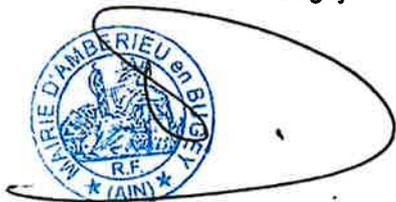
Membres du Conseil Municipal	Membres Associatifs
Daniel FABRE – Président	<i>Titulaires :</i>
Daniel GUEUR	Robert PRADEAU – Accorderie du Bugey
Liliane FALCON	Claire MARTIN – SISTERON – Association Familiale
Fabrice BOURDIN	<i>Suppléants :</i>
Mohamed ABBES	Denise DUMONTET – la CSF de l'Ain
	Leïla KECHICHE – Secours Populaire Français

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 09 AVR. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

